



# **LYCEE POLYVALENT FRANCOIS MANSART**

25 avenue de la Banque

**94210 LA VARENNE ST HILAIRE**

Tél : 01 48 83 48 80

Mél : [ce.0940585a@ac-creteil.fr](mailto:ce.0940585a@ac-creteil.fr)

## **CHARTRE DU BON USAGE DE L'INFORMATIQUE, D'INTERNET, ET DES RESEAUX PEDAGOGIQUES DU LYCEE FRANÇOIS MANSART**

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs ou les terminaux numériques connectés au réseau du Lycée François Mansart (*ci-après désigné par le terme « le lycée »*). Cette charte vient compléter le Règlement Intérieur du Lycée François Mansart.

### **1 - Le Réseau du Lycée François Mansart.**

#### 1.1 Ressources disponibles :

Le serveur du réseau du lycée offre :

- un compte personnel à tous les professeurs et élèves du lycée qui se connectent au Réseau par code et mot de passe,
- le stockage des travaux personnels, soumis à limitation sur différents espaces (personnels ou communs),
- l'accès aux ressources pédagogiques numériques en rapport avec la formation,
- un accès Wifi :
  - pour les élèves (pré-bac) : accès automatique sur les seuls terminaux fournis par la Région Ile-de-France,
  - pour les étudiants (post-bac) : selon un enregistrement préalable, après validation du Référent numérique par délégation du Chef d'établissement.

#### 1.2 Conditions d'accès :

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au réseau pédagogique du lycée. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité.

L'accès au Réseau informatique est autorisé aux élèves et étudiants dans le cadre des cours, sous la surveillance d'un enseignant ou d'un autre adulte responsable.

Si l'administrateur ou un enseignant relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

### **2 - Respect des règles de la déontologie informatique.**

#### 2.1 Engagements du Lycée

- Le Lycée s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique), résumé par le terme RGPD (Décret N° 2019-536 du 29 mai 2019)
- Le Lycée s'efforce de maintenir le Réseau accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra, dans la mesure du possible, les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le Lycée n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de messageries électroniques. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Le Lycée se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation du Réseau reste conforme aux objectifs pédagogiques. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation du Réseau. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

## 2.2 Engagements de l'Utilisateur

- L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Réseau, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit de faire de la publicité sur des produits ou services à partir du Réseau proposé par l'établissement.
- L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Réseau, et notamment à ne pas :
  - masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui,
  - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation,
  - interrompre le fonctionnement du Réseau ou d'un des systèmes connectés au Réseau,
  - se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site non autorisé qui porterait atteinte :
    - à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images injurieux ou diffamatoires,
    - à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui, ou faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie,
    - l'ordre public.
  - modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau,
  - utiliser les sites illégaux de « streaming »,
  - utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources,
  - introduire de programmes nuisibles (virus ou autres),
  - modifier la configuration des machines.
- L'Utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- Il accepte que le Lycée dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

## 3 - Les Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à des sanctions :

- internes au lycée, conformément au Règlement Intérieur (voir § procédures disciplinaires)
- externes aux lycées, définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

A titre d'exemple, l'article 226-8 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

Je soussigné(e) Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

*Reconnais avoir pris connaissance de la présente « charte du Bon usage de l'Informatique, d'Internet, du réseau Wifi et des Réseaux Pédagogiques du lycée François Mansart », consultable sur l'ENT « monlycee.net ».*

*Je m'engage à la respecter sous peine d'encourir les sanctions et/ou condamnations prévues au dernier paragraphe. Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, contrôle à distance des écrans, suivi de l'utilisation) afin de vérifier que l'usage est conforme aux règles énoncées dans la présente charte.*

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

Signature de l'utilisateur :

Signature du représentant légal

pour les utilisateurs mineurs :